

# Veille au grain – Bourgogne-Franche-Comté

Lettre d'information août 2016

## Le mot du Président : Les raisons d'un long silence

Nos adhérents et sympathisants ont pu s'étonner de ne plus recevoir de lettre d'information de la part de VAG depuis plus d'un an.

L'an passé, notre animatrice Anastasia Frémiot avait annoncé sa décision de quitter VAG, pour raisons personnelles, mais elle tenait auparavant à mener à bien tous les projets qui étaient les nôtres, en particulier celui d'un film sur les communes ayant supprimé l'usage des pesticides pour l'entretien de l'espace public. Elle a donc sillonné les routes de Bourgogne pendant plusieurs mois pour achever le tournage. Cette tâche très chronophage a été menée en parallèle avec l'organisation du concours de photos « mauvaises-herbes », et de cartes postales illustrées avec les photos lauréates. Elle a aussi réuni les documents nécessaires pour le dernier de nos projets 2015 : des panneaux d'exposition destinés à réconcilier le public avec les « adventices ».

Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir mené à bien tous ces projets prioritaires qui ne lui ont pas laissé de temps pour rédiger la lettre d'information VAG.

Le début de l'année 2016 a été une période de difficultés administratives concernant l'embauche, en mars, de notre nouvelle animatrice-coordinatrice Lauriane Neveu, et d'incertitudes liées en partie à la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté.

L'équipe renouvelée du CA, qui a reconduit le président et la vice-présidente dans leurs fonctions respectives, est déterminée à poursuivre son travail d'information et de sensibilisation sur les dangers des OGM et des pesticides dans le cadre de la nouvelle région.

Une AG extraordinaire aura lieu le **Samedi 24 Septembre 2016 à Dijon**, pour modifier nos statuts sur les points suivants :

- Adresse du siège social
- Possibilité d'admission d'adhérents individuels

Geneviève Omessa

---

## SITE INTERNET

---

Le site de Veille au grain <http://www.veilleaugrain.org/> est consultable par tous.  
Mais nous y inscrivons en priorité les actions organisées par les associations adhérentes.

Par ailleurs, nous avons désormais deux pages Facebook :  
Veille au Grain Bourgogne



et Veille au Grain Bourgogne- Franche- Comté



---

## NOTRE ASSEMBLEE GENERALE

---

Cette Assemblée générale réunie sur Dijon le 30 avril a confirmé notre désir d'étendre notre champ d'actions à la Franche-Comté, à la suite de la fusion de nos deux régions. Une période de rencontre et de débats avec les associations d'agriculture durable de Franche-Comté est donc nécessaire. C'est pourquoi, nous organisons une journée de rencontre à Besançon, à la Maison de l'Environnement le 12/08. De nombreuses associations franc-comtoises y sont conviées.

---

## Activités VAG 2016

---

Le film « Douze communes Bourguignonnes en zéro phytosanitaires » a été enfin monté et une dizaine de projections ont eu lieu dans les quatre départements de la Bourgogne. Ce film permet aux communes, contraintes par la loi de Transition Énergétique, à partir du 1 janvier 2017, de supprimer l'usage des pesticides, de bénéficier de l'expérience de celles qui ont adopté, parfois depuis des années ces pratiques, et s'en félicitent.

Le tournage de ce film se poursuit actuellement, vers des communes de Franche-Comté, avec le soutien du Conseil Régional de notre nouvelle région.

Veille au Grain a également participé activement à l'organisation de la Marche contre Monsanto qui s'est tenue samedi 21/05/16 à Dijon, et à Chalon-sur-Saône. (Voir sur notre site).

Précisons enfin pour mémoire que nous avons été présents lors de journées sur la biodiversité et l'agriculture (Résistives 24/07...) et avons tenu divers stands à maintes occasions.

Cette année sera essentiellement tournée vers un objectif de rapprochement avec les associations franc-comtoises qui partagent nos valeurs, suite à la fusion de nos deux régions.

---

## ACTUALITES PESTICIDES ET OGM

---

### TAFTA, CETA, Monsanto, Bayer...

Petit historique pour se remémorer...

#### Aux Etats- Unis :

Mars 2015 : Le Centre international de Recherche sur le cancer note le glyphosate (herbicide clé du Roundup, et constituant majoritaire des semences OGM), comme « probablement cancérigène ». L'Europe suggère de l'interdire. En outre, les plantes deviennent résistantes au glyphosate.

Fin 2015 : Monsanto confirme alors son intention d'investir 1 Milliard de dollars dans la production d'un nouvel herbicide : le Dicamba.

Monsanto développe, parallèlement, une nouvelle gamme de semences OGM (une semence de soja transgénique) tolérantes au Glyphosate et au Dicamba (le Roundup Ready 2 Xtend.).

Le Canada : Est intéressé par ces semences de soja Roundup Ready 2 Xtend, destinée aux semences (essentiellement pour l'alimentation des animaux d'élevage) et à l'exportation, et passe commande. Le Canada espère exporter en grande partie sa production vers l'Europe.

Or, les députés européens, votent en Février 2016 contre la commercialisation du gluphosate, et interdisent également celle de 2 sojas (1 de Monsanto, et un de Bayer, son concurrent). Ce que la CEE réfute dans la foulée, et autorise la commercialisation des 3 OGM (Il s'agit du soja FG72 produit par la société Bayer CropScience AG et des deux sojas produits par Monsanto Europe SA : le MON 87708 x MON 89788 et le MON 87705 x MON 89788).

Le Canada aurait pesé de tout son poids dans ce rétropédalage de la Commission européenne, lui rappelant les closes du CETA (même s'il n'est pas encore signé). Mais Monsanto, c'est l'Amérique...Et l'Amérique, c'est le TAFTA...Et la boucle est bouclée !!!

### **L'Europe :**

**Rappel sur le CETA (Accord économique et commercial) :** Cet Accord entraînerait la suppression de près de 99 % des droits de douane, et les normes sanitaires seraient revues à la baisse, d'où une fragilisation de l'agriculture européenne. Le principe de précaution n'y est pas mentionné une seule fois dans le texte : il s'agit d'autoriser les exportations de viandes traitées aux hormones ou d'OGM.

Enfin, sur l'environnement, le CETA permet l'exploitation des ressources fossiles non réglementée.

**La Commission Européenne** vient pourtant d'approuver la commercialisation de ces semences OGM tolérantes au Glyphosate et au Dicamba.

### **Le Brexit :**

Le Brexit semble perturber les pays européens vantant le libre-échange. Belgique, Slovénie, Allemagne...s'opposent, de plus, au TAFTA.

### **En France : les néonicotinoïdes et la loi sur la biodiversité**

La France reste le pays utilisant le plus de pesticides et celui où la mortalité des abeilles est la plus élevée.

Le 17 mars l'Assemblée nationale a voté l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes à partir du 1 sept 2018, à une courte majorité.

Malgré le refus du Sénat, le Conseil constitutionnel a validé, le 4 août dernier cette interdiction, compte tenu des risques de ces substances pour la santé et l'environnement.

Mais il ne s'agit que d'une demi-victoire pour les défenseurs de la biodiversité et des abeilles, dans la mesure où des dérogations seront possibles jusqu'au 1 juillet 2020. Le combat contre ces pesticides tueurs d'abeilles peut donc se poursuivre.

La mobilisation est mondiale, puisque, rappelons-le, le 21 mai 2016, les citoyennes et citoyens du monde entier ont marché à nouveau contre Monsanto et consorts (Bayer, Syngenta, I multinationales des OGM et pesticides) pour condamner ce modèle agricole accro à la chimie et aux manipulations du vivant, imposés au détriment des peuples et des paysans qui les nourrissent !

### **Localement :**

L'Évènement majeur de ces derniers mois, est donc, sans conteste la Marche Mondiale contre Monsanto :

« **Le 21 mai 2016**, les citoyennes et citoyens du monde entier ont marché à nouveau contre Monsanto et consorts (Bayer, Syngenta, les multinationales des OGM et pesticides) pour condamner ce modèle agricole accro à la chimie et aux manipulations du vivant, imposé au détriment des peuples et des paysans qui les nourrissent !

La Commission Européenne doit également donner un avis sur de nouvelles techniques de modification du génome afin de les classer ou non dans la catégorie des OGM. Sans réglementation, c'est une porte ouverte à la mise sur le marché, sans aucun contrôle de nouveaux OGM.

L'interdiction des néonicotinoïdes, puissants insecticides, dans la loi biodiversité n'est pas acquise. Les lobbys seront actifs lors du vote en seconde lecture au Sénat (en mai) et en dernière lecture à l'Assemblée Nationale en juin ».

### **Sources :**

### **Généralités futures :**

<http://www.generations-futures.fr/neonicotinoide/3eme-vote-an/>

## **Décision du Conseil Constitutionnel du 4 août**

[http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank/download/2016737DC2016737dc\\_ccc.pdf](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank/download/2016737DC2016737dc_ccc.pdf)

### **Sources :**

Journal Humanité p.3, Vendredi 5/07/16, Samedi 6 et dimanche 7, Marie- Noëlle Bertrand.

[http://www.huffingtonpost.fr/isolda-agazzi/ceta-accord-europe-canada\\_b\\_7619084.html](http://www.huffingtonpost.fr/isolda-agazzi/ceta-accord-europe-canada_b_7619084.html)

<http://www.humanite.fr/du-ceta-au-tafta-les-dominos-du-libre-echange-peuvent-tomber-612338>

---

## **COMMENT NOUS REJOINDRE ?**

---

Télécharger le bulletin d'adhésion présent sur notre site

Renvoyer le chèque de cotisation à :

**Veille au grain Bourgogne—Franche- Comté**  
**Boîte NN5, Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, 21000 DIJON**

Et c'est tout...

### **Nous contacter :**

Veille au Grain

Maison des associations

2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon

contact@veilleaugrain.org

03 80 67 78 60

région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**



région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

Merci au Conseil régional pour son soutien

Retrouvez nos actualités sur notre [site internet](#) et notre [page facebook](#)

région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

**Veille au grain – Bourgogne—Franche- Comté**

Animation : boîte NN5, Maison des Associations, 2 rue des Corroyeurs, 21000 Dijon,

[contact@veilleaugrain.org](mailto:contact@veilleaugrain.org), 03 80 67 78 60

Association loi 1901 – Siège social : St Ythaire

Veille au grain – Bourgogne Lettre d'information  
2014 N° 1 Page N°3